

Règlement des cours Na & Co Saison 2023-2024

1. Les élèves arriveront à l'heure s.v.p et vérifieront qu'ils n'ont rien oublié en partant.
2. Pour une bonne évolution de chacun les cours de danse doivent être suivis de façon régulière.
3. La tenue sera décontractée avec des chaussures d'intérieur propres et adaptées (pas de jeans, tongs, sandales ou bottes). Les cheveux longs seront attachés et les bijoux ne seront pas portés.
4. L'école Na&Co décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objet personnel tels que appareils électroniques, bijoux, ...
5. Nous demandons d'apporter une petite bouteille d'eau uniquement. (pas de boisson sucrée et de collations)
6. Le respect physique et verbal du personnel de l'école ainsi que des lieux occupés est de rigueur. Tout acte délibéré de malveillance, de vandalisme sur les lieux de cours, de violence ou de menace de l'élève ou de son accompagnant-parent envers le personnel de l'école sera sanctionné par un renvoi immédiat et irrévocable sans préjudice des poursuites éventuelles.
7. Les accompagnants des danseurs resteront à l'extérieur de la salle de danse durant le cours jusqu'à ce qu'ils soient invités à entrer ou à reprendre les enfants. Les danseurs restent sous la responsabilité de l'accompagnant-parent jusqu'à l'entrée dans la salle de cours. (Les élèves en dessous de 12 ans ne pourront sortir seuls)
8. La Direction et les professeurs se réservent le droit d'orienter ou de rediriger l'élève vers le cours correspondant à sa catégorie d'âge/niveau plus adapté.
9. Il est susceptible qu'un cours comptant peu de participants soit annulé. Il peut arriver qu'un cours soit suspendus indépendamment de notre volonté ; il sera éventuellement récupéré ultérieurement.
10. Toute participation à un cours devra d'abord passer par une inscription. Chaque élève bénéficie d'un cours d'essai afin de savoir si le cours correspond. Dès sa participation au cours, une place lui est réservée. S'il ne souhaite plus participer par la suite, il devra se désinscrire par écrit via la page facebook de l'école de danse sans quoi des frais pourraient lui être comptés. L'inscription est valable pour l'entièreté de la saison.
Si l'élève souhaite continuer les cours, il devra :
 - Rendre sa fiche d'inscription et le règlement signée par le danseur majeur ou parent responsable pour le second cours
 - Régler la 1e cotisation périodique/annuelle en suivant les indications via la plateforme « stageo »
11. Le paiement de la première cotisation périodique ou annuelle s'effectuera dès que l'inscription est validée via la plateforme « stageo ». Les informations de paiement se trouveront sur cette plateforme, merci de bien les respecter (communication structurée, ...)
Les paiements par étalement devront être effectués avant la reprise des cours en janvier pour l'abonnement semi-annuel et avant le 1^e décembre 2023 et le 1^e mars 2024 pour les paiements périodiques.
En cas de désinscription, l'information devra nous parvenir par écrit avant les dates mentionnées ci-dessus sans quoi les périodes suivantes devront être versées.
12. Le paiement annuel comprend la saison de mi-septembre à juin. La cotisation périodique reprend 9 cours consécutifs pour un maximum de 28 cours sur la saison.
13. Le cas de non-paiement de la cotisation dans les délais prévus ou de l'absence de remise de la fiche d'inscription signée (point 9 ci-avant) verra le refus d'accès de l'élève aux cours.
14. Aucun remboursement ne sera envisagé en cas d'absentéisme ou d'abandon. Une demande peut être introduire auprès de la direction et restera à l'appréciation de la direction.
15. En signant la fiche d'inscription, le danseur ou son parent atteste que lui-même/son enfant est apte médicalement à pratiquer la danse.
16. Chaque danseur/parent s'assure d'être présent sur l'application choisie pour communiquer afin de ne rater aucune information.
17. Nous répétons également ces informations sur Facebook et notre site internet. Veuillez s.v.p. prendre régulièrement connaissance de ces informations.
18. Notre site internet reprend les pages « infos pratiques » et « FAQ » dédiés aux nombreuses questions posées. Les rubriques « agenda » et « nouvelles infos » vous apporte des informations plus ciblées.
19. Ce règlement est téléchargeable sur notre site.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement. (0470/02.31.25)

Nous vous souhaitons d'ores et déjà la bienvenue chez Na & Compagnie !

Signature :